

# **Commissariat aux langues officielles**

**2011-2012**

**Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011**

## **Introduction**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

### Mandat et activités de programme

Le Commissariat aux langues officielles appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Un complément d'information sur les responsabilités et les activités de programme du Commissariat se trouve dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012](#) et dans le Budget principal des dépenses.

### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées au Commissariat par le Parlement et celles qui ont été utilisées par l'organisation, conformément au budget principal des dépenses pour l'exercice 2011-2012. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit pour l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisation. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Cette section fournit une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues entre le premier trimestre de l'exercice en cours et celui de l'exercice précédent.

### Changements importants aux autorisations

Au 30 juin 2011, les autorisations totales disponibles pour l'exercice n'avaient pas changé de façon significative par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des autorisations est de l'ordre de 0,2 %. Les dépenses prévues qui sont présentées proviennent uniquement du Budget principal des dépenses. Dans aucun des deux exercices financiers, le Commissariat n'a reçu de fonds par le biais du Budget supplémentaire des dépenses A.

### Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé environ 21 % de ses autorisations au cours du premier trimestre. Étant donné que la dépense la plus importante se rapporte aux salaires, les dépenses du Commissariat sont généralement réparties de manière égale du début à la fin de l'exercice.

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses enregistrées pendant le premier trimestre, qui s'est terminé le 30 juin 2011, ont diminué de 0,3 million de dollars, soit 6,3 %, passant de 4,7 millions à 4,4 millions de dollars. Pendant le premier trimestre de l'exercice 2010-2011, le Commissariat a consacré davantage de ressources à la consultation de services de gestion qu'en 2011-2012, à cause de la révision des services votés, et aux services associés à la gestion de l'information et à la technologie de l'information (GI/TI). Cette différence est indiquée dans le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, sous la catégorie de dépenses « Services professionnels et spéciaux ». Toutes les autres dépenses par article courant sont conformes aux tendances de l'exercice précédent en matière de dépenses.

## **Risques et incertitudes**

Le risque le plus important auquel le Commissariat est confronté, c'est que les systèmes, l'infrastructure et le soutien liés à la GI/TI sont inadéquats. Le Commissariat a identifié ce risque en 2008-2009 et a élaboré son premier plan stratégique en matière de GI/TI pour 2008-2013. Ce plan stratégique est mis en œuvre graduellement, à mesure que les fonds le permettent, la priorité étant donnée à l'amélioration de la durabilité de l'infrastructure. Cependant, le Commissariat a besoin d'un investissement supplémentaire pour mettre à niveau les applications qui se détériorent.

De plus, les mesures de compression des coûts annoncées dans le Budget 2010 sont un autre risque que le Commissariat doit affronter dans la gestion de ses ressources humaines et financières. Comme d'autres institutions fédérales, le Commissariat doit utiliser le financement de ses activités de base pour absorber les hausses de salaire

Commissariat aux langues officielles  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011

prévues dans les conventions collectives. Étant donné la petite taille de l'organisation, il devient difficile pour elle de gérer ces compressions indirectes qui s'additionnent année après année.

Par conséquent, le Commissariat a réalisé en 2010-2011 une révision horizontale des services votés, dans le but de savoir s'il avait les ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter de son mandat. Entre autres choses, il a été établi que la Direction générale de la gestion intégrée ne dispose pas de ressources suffisantes et que le Commissariat n'a pas la capacité d'allouer des fonds pour les investissements dans la gestion de l'information et de la technologie.

**Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du dernier exercice.

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Graham Fraser  
Commissaire aux langues officielles

---

Lise Cloutier  
Dirigeante principale des finances  
Commissaire adjointe  
Gestion intégrée

Ottawa, Canada  
Le 29 août 2011

# Commissariat aux langues officielles

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011

## ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 20 - Dépenses du programme</b>	<b>18 358</b>	<b>3 805</b>	<b>3 805</b>	18 429	4 128	4 128
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>	<b>2 301</b>	<b>575</b>	<b>575</b>	2 186	546	546
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>20 659</b>	<b>4 380</b>	<b>4 380</b>	20 615	4 674	4 674
<b>AUTORISATIONS TOTALES</b>	<b>20 659</b>	<b>4 380</b>	<b>4 380</b>	20 615	4 674	4 674

# Commissariat aux langues officielles

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011

## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>						
Personnel	15 085	3 710	3 710	15 041	3 738	3 738
Transports et communications	1 001	146	146	841	171	171
Information	283	11	11	384	22	22
Services professionnels et spéciaux	3 220	383	383	3 162	615	615
Location	121	16	16	118	13	13
Services de réparation et d'entretien	233	88	88	187	77	77
Services publics, fournitures et approvisionnements	165	24	24	193	33	33
Acquisition de matériel et d'outillage	545	2	2	520	5	5
Autres subventions et paiements	6	-	-	169	-	-
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES NETTES TOTALES</b>	<b>20 659</b>	<b>4 380</b>	<b>4 380</b>	<b>20 615</b>	<b>4 674</b>	<b>4 674</b>